

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA COOPERATION ET DE LA FRANCO-
PHONIE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

DECRET N° 93-261 /ETR-SG/DAAF/DP
portant nomination de Monsieur
(Grégoire) MOUBERI, en qualité d'Ambas-
sadeur Extraordinaire et Plénipoten-
tiaire de la République du Congo auprès
de la République Italienne à ROME.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

(/u la Constitution du 15 Mars 1992-;
(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du Statut
Général de la Fonction Publique ;
(/u la Décret n°62-13/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémun-
érations des fonctionnaires ;
(/u le Décret n°79/658 du 1er Décembre 1979 portant restructura-
tion des Ambassades de la République du Congo ;
(/u l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le Décret n°82/953 du 2 Novembre 1982 fixant le régime des
frais de transport des effets des diplomates, personnel administratif et
technique mutés ou rappelés définitivement en République du Congo ;
(/u le Décret n° 85/1147 du 4 Octobre 1985 fixant le régime de
rémunération applicable aux Personnels diplomatiques, consulaires et assimi-
lés et aux Personnels administratifs en poste dans les Services Extérieurs
du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
(/u le Décret n°87/624/MAEC-SG/DAAF/DP du 30 Octobre 1987 portant
nomination et affectation de Monsieur TCHICAYA Joseph en qualité d'Ambas-
sadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Congo auprès
de la République Italienne ;
(/u le Décret n°90-520 du 10 Septembre 1990 portant Attributions
et Organisation du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
(/u le Décret n°92/181 du 16 Mai 1992 portant Statut Particulier
du Cadre des Agents des Services diplomatiques et consulaires ;
(/u le Décret n°92-415 du 25 Juillet 1992 fixant le régime des
indemnités de déplacement des Agents de l'Etat ;
(/u le Décret n° 92-555 du 19 Août 1992 fixant la durée des
affectations dans les Postes diplomatiques et consulaires ;
(/u l'Arrêté n°1864 du 19 Août 1992 portant modification de la
rotation diplomatique ;
(/u le Décret n°92-975 du 5 Décembre 1992 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n°92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n°92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u la Note Verbale n°0075/MAECH/CAB du 8 Janvier 1993 demandant
l'accreditation de Monsieur (Grégoire) MOUBERI en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Congo auprès de la
République Italienne ;
(/u la Note Verbale n°0265 du 19 Mars 1993 donnant l'agrément
à la nomination de Monsieur (Grégoire) MOUBERI en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Congo auprès de la
République Italienne.

En Conseil des Ministres ;

DECRETE :

.../...

Article 1er : Monsieur Grégoire HOUBERI, Administrateur en Chef de 4e échelon des Cadres de la Catégorie A - Hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers, précédemment Directeur Général Adjoint de l'Hôtel NOVOTEL est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Congo auprès de la République Italienne à ROME en remplacement de Monsieur (Joseph) TCHICAYA appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et de la Francophonie ; le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République du Congo à ROME (ITALIE) sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

Brazzaville, le 4 Juin 1993

Par le Président de la République
Chef de l'Etat,



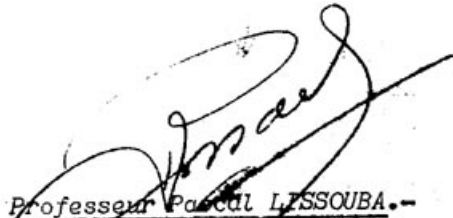
Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Claude-Antoine DA COSTA.-

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives,



Jean-Prosper KOYO.-




Professeur Pascal LISSOUBA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères, de
la Coopération et de la Francophonie,

Benjamin BONNEFOULOU.-

Le Ministre des Finances et
du Budget,



Clément MOUAMBA.-

AMPLIATIONS :

PR.....	2	DGCF.....	2
PM.....	2	SGG.....	4
MAECF.....	2	JORC.....	2
MFB.....	2	AMBACOBRAZZA ROME...	2
MFPRA.....	2	INTERESSE.....	2
SGAECF.....	2	DOSSIER.....	3
DAAF/DP.....	4	ARCHIVES.....	2
DGB.....	3		
DGFP.....	3		

